ᑲᑐᑎᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᕈᖅᐸᓕᐊᑎᓪᓗᒍ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Message d’intérêt public

Subvention pour les employeurs du Nunavut

Date de début : 6 septembre 2018
Date de fin : 21 septembre 2018
Nunavut **60 s**

Le ministère des Services à la famille accepte maintenant les demandes de subvention pour les employeurs du Nunavut (Nunavut Employers Grant), pour l’exercice financier 2018-2019.

La subvention aide les employeurs à offrir aux Nunavummiuts des formations ou des occasions de perfectionnement professionnel menant à un poste, à une promotion ou à une augmentation salariale au sein d’un même organisme ou à un emploi stable.

Elle couvre deux tiers des coûts admissibles pour chaque personne en formation, jusqu’à épuisement des fonds, et prend la forme d’un remboursement à l’employeur, une fois la formation réussie.

Pour être admissible à la subvention, il faut :

- être un employeur enregistré en territoire nunavois;
- avoir un poste vacant à offrir à l’employé après la formation;
- pouvoir couvrir au moins un tiers des coûts admissibles totaux de la formation.

Pour obtenir un formulaire de demande ou pour en savoir plus sur la subvention, visitez le site www.gov.nu.ca/fr/services-a-la-famille, ou communiquez avec Jens Jeppesen à l’adresse JJeppesen@gov.nu.ca ou au 867 975-5248.

###

Renseignements aux médias :

Barb Tierney
Analyste principale des politiques
Ministère des Services à la famille
867 975-5206
BTierney1@gov.nu.ca

ᐱᕙᓪᓕᐊᔪᑦ ᑐᓴᒐᒃᓴᙳᖅᑎᑕᐅᔪᑦ ᐱᔭᐅᔪᓐᓇᖅᑕᖅᑐᑦ ᐃᓄᒃᑎᑑᖓᓗᑎᒃ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ, ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᕖᑎᑐᓪᓗ ᐅᕙᓂ, *www.gov.nu.ca* News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca*. Tuhaqtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani *www.gov.nu.ca*. Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au *www.gov.nu.ca*.